

Liste de contrôle pour l'inspection et l'utilisation sécuritaire de plates-formes de chariot élévateur

Équipement :				
Inspection effectuée par :		Date / Heure :		
	Oui	Non	Sans objet	Commentaires
Avant l'utilisation, l'employeur doit s'assurer de ce qui suit :				
Le conducteur est compétent*.				
La plate-forme de chariot élévateur à fourche est munie de garde-corps, ou d'un système de limitation du déplacement ou d'un système d'arrêt des chutes relié à un point d'ancrage que le fabricant fournit ou que l'ingénieur approuve.				
Un système d'arrêt de chutes ne gêne pas la montée et l'abaissement de la plate-forme.				
Un manuel d'utilisation est disponible pour chaque chariot élévateur utilisé sur les lieux.				
La plate-forme est conçue et construite en un matériau suffisamment résistant, ou s'il s'agit d'une plate-forme fabriquée, elle est entretenue et démontée conformément aux spécifications du fabricant.				
Avant l'utilisation, le conducteur doit s'assurer de ce qui suit :				
Les fourches sont bien placées dans les guides du chariot élévateur sur la plate-forme.				
La plate-forme est attachée en toute sécurité au chariot élévateur de manière à empêcher tout déplacement accidentel.				

Liste de contrôle pour l'inspection et l'utilisation sécuritaire de plates-formes de chariot élévateur (suite)

	Oui	Non	Sans objet	Commentaires
Avant l'utilisation, le conducteur doit s'assurer de ce qui suit :				
La plate-forme de travail est inspectée avant chaque utilisation, ainsi que dans le cadre de l'inspection mensuelle, et en suivant les spécifications du fabricant. Les éléments inspectés pourraient comprendre :				
• Attaches				
• Points d'ancrage				
• Crochet à ressort attaché au bout libre de la courroie de sécurité en nylon				
• Loquet(s) de barrière				
• Mains courantes				
• Points d'attache de cordon d'assujettissement (s'il en est)				
• Étiquettes des produits				
• Soudures et dommages				
Lorsque le chariot élévateur est utilisé avec une plate-forme, il faut s'assurer de ce qui suit :				
Le chariot élévateur est sur une surface plane et solide lorsqu'un salarié se trouve sur une plate-forme montée sur le chariot.				
Lorsqu'un salarié est sur une plate-forme de travail montée sur un chariot élévateur, le conducteur demeure aux commandes du chariot lorsque la plate-forme et le chariot sont en position élevée.				
La plate-forme de travail n'est utilisée que pour soulever des personnes, ainsi que les outils et l'équipement nécessaire.				
Le chariot élévateur est immobilisé avant et pendant les périodes où des salariés se trouvent sur la plate-forme de manière à empêcher tout déplacement accidentel.				
Le conducteur est aux commandes du chariot lorsque des salariés se trouvent sur la plate-forme.				

*« compétent » signifie

- a) qualifié en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience pour accomplir la tâche assignée de façon à assurer la santé et la sécurité des personnes,
- b) au courant des dispositions de la Loi et des règlements qui s'appliquent à la tâche assignée, et
- c) au courant des dangers potentiels ou réels liés à la tâche assignée, pour la santé ou la sécurité.